Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1967)

Heft: 70

Artikel: Pas même le minimum! : Le système rend plus forts les faibles, sans

empêcher les forts d'être les plus forts

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029138

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pas même le minimum! Le système rend plus forts les faibles, sans empêcher les forts d'être les plus forts

De Gaulle, ce monarque républicain, gouvernera avec l'appui d'un parti qui ne dispose à l'assemblée nationale que d'une seule voix de majorité. Leurs Excellences, nos conseillers fédéraux, ne se contentent pas, eux, d'une couverture parlementaire de raccroc, il leur faut du stable, de même qu'il faut à l'argent suisse son répondant intégral, en or et en devises. Nous avons le goût du solide; autrefois bergers, nous savons encore ce que c'est qu'un plancher des vaches.

Donc, le Conseil fédéral représente le 85,4 % de l'électorat suisse. C'est du quasi comme un seul homme. La majorité gouvernementale comprend, en pourcentage des citoyens qui se sont exprimés lors des dernières élections nationales (1963) : les radicaux 24 %, les conservateurs 23,4 %, les paysans et bourgeois 11,4 % et les socialistes 26,6 %. Au total, plus de 85 % se rangent derrière l'exécutif. A cette première constatation ajoutez le fait que les sièges des conseillers nationaux sont répartis selon le système proportionnel qui exclut les bouleversements profonds; que depuis vingt-cinq ans l'amplitude de variation de l'électorat des partis est de 1 % au maximum, d'un demi pour cent dans la règle; que des centaines de milliers de travailleurs étrangers sont hors circuit électoral, c'est-à-dire que le prolétariat « suisse » n'a pas droit au chapitre.

Aussi, lors des prochaines élections nationales, l'oscillographe enregistrera des sièges perdus, d'autres gagnés. A l'intérieur de la majorité, il y aura quelques rectifications de frontière. Mais l'exécutif, après comme avant, émanera des quatre cinquièmes de l'Assemblée fédérale. C'est épais.

Hors saison, cet hiver, nous avons consacré plusieurs articles aux problèmes des élections fédérales de l'automne 1967. Avant le printemps préélectoral, avant que ne sorfent des armoires les banderoles qu'on agite quadriennalement, nous avions promis de faire le point.

Un accent nouveau

L'enjeu électoral peut sembler routinier; et pourtant on percoit épisodiquement dans les partis une sorte de sérieux et d'inquiétude nouvelle. Les échéances prochaines sont lourdes; l'Europe et le monde nous bousculent; nous ne pouvons plus prétendre être éternellement un cas particulier, auquel sont dus des égards particuliers, de droit divin. Nous avons à réexaminer quelques-uns de nos privilèges. Le développement du pays appelle des solutions fiscales difficiles. Bref, cette fois, dès la prochaine législature, la navigation deviendra plus serrée; confusément on perçoit qu'après un long répit l'Histoire, avec majuscule, oui, mais sans grandiloquence, nous embarque à nouveau. D'où le besoin, dans la gauche et dans la gauche romande plus particulièrement, de formuler un programme qui soit une possibilité de choix, une alternative, une réponse aux problèmes de notre

Intellectuellement, cet effort est précieux. Mais politiquement, il débouche sur une impasse : il n'y a pas, en Suisse, de majorité de gauche imaginable; il n'y a donc pas d'alternative possible. La gauche ne peut gouverner seule; elle doit composer avec des partis qui représentent le 60 % de l'électorat suisse; elle est condamnée à l'engluement dans le 80 % gouvernemental.

A partir de là deux attitudes possibles.

Le poids spécifique

Premier raisonnement : il n'y a pas de contradiction entre la formulation d'un programme original et la certitude, au départ, qu'il ne sera pas appliqué intégralement. Si les intentions politiques sont claires, elles seront jaugées électoralement; le peuple leur conférera leur poids spécifique; plus elles seront lourdes, plus elles pèseront dans la balance politique

ou parlementaire. Il faut savoir ce que l'on veut et se contenter de ce que l'on obtient, honnêteté intellectuelle et modestie, c'est le jeu démocratique.

On pourrait objecter : est-ce que le peuple jauge des idées ? L'électeur ne réagit-il pas affectivement d'abord ? Dans l'ensemble d'un programme, quel point du catalogue a été déterminant ? Comment interpréter un vote ?

Mais imaginons ces questions résolues! Telle idée pèse 27 % du corps électoral suisse; de la comment passe-t-elle dans les faits; comment devient-elle majorité?

Le problème est celui de l'initiative des lois.

La droite au pouvoir

Sur deux sujets fondamentaux de la dernière législature, la construction de logements et l'abolition du contrôle des loyers d'une part, la lutte contre l'inflation d'autre part, la gauche a été placée devant le fait accompli : c'était à prendre ou à laisser, une cote mal taillée ou rien. La gauche pouvait avoir des idées propres, d'un poids spécifique de 26 %, il était trop tard pour remettre quoi que ce soit sur le métier. Par peur de la politique du pire, elle a dit oui, deux fois. Mais la balance était truquée.

Pour l'avenir, pour la prochaine législature, qu'en sera-t-il ? Jamais la droite n'a été aussi forte. Elle a réussi à limiter toute marge de manœuvre des collectivités publiques, au niveau de la Confédération, au niveau des Communes et des Cantons. La Confédération s'autofinance intégralement : elle ne recourt ni à l'emprunt, ni à l'endettement. Elle ne dépensera donc qu'en fonction de ses recettes fiscales qui actuellement ne permettent pas la réalisation d'une bonne part du programme de la gauche.

Les Cantons et les Communes recourent à l'emprunt, partiellement. Dans un marché financier aux liquidités étroites, ils dépendent pour leur trésorerie de la bonne volonté des banques qui dictent leur loi. Or les banques ne sont pas décidées à appliquer un programme de gauche original.

Dans ce climat, dans cette perspective financière de fond de tiroir, que pèseront les idées au poids électoral spécifique?

D'où, devant cette impasse, qui fausse la balance d'à-chacun-sa-part-d'influence, un autre raisonnement politique, c'était le nôtre : le programme minimum.

Pourquoi un programme ? Pourquoi le minimum ?

Le mot minimum est à la mode, la faute en est aux cotillons. Lorsqu'on parle de programme politique minimum, il faut comprendre ce qui est à la fois urgent et possible. Est urgent, à nos yeux, parce que cela commande tout: et la réforme des finances fédérales, et les mesures qui nous permettront de décider librement de nous associer ou de ne pas nous associer à l'Europe.

En fin de compte tout est compris dans ces deux points. Que d'autres problèmes politiques apparaissent revêtus de la même urgence, seule une large discussion à l'échelle nationale pourrait le faire ressortir. Pour nous, l'essentiel est là.

Ce degré d'urgence signifie que tous les partis sont obligés sur ces questions d'entrer en matière.

Le possible, c'est, alors et de surcroît, des propositions, à la fois raisonnables et précises, qui puissent servir de lignes directrices pour le travail d'une législature (cette phrase est une phrase creuse; mais dans nos numéros antérieurs, nous avons rédigé des esquisses plus concrètes; nous y renvoyons nos lecteurs).

Ces réformes, c'est à la gauche de les présenter, parce qu'elle est par vocation réformatrice. Mais si elle ne rencontrait pas chez ses partenaires un minimum d'accord sur ce qu'elle juge, elle, primordial, sa participation à l'exécutif ne se justifierait plus. Pour cautionner quoi ?

A cette thèse, on a opposé des objections multiples. Il vaut la peine de les résumer, car ici commence la leçon de choses politiques.

La virginité

Qu'un parti qui partage les responsabilités du pouvoir désire rester jeune, prouver son dynamisme, y' a bon. Mais qu'il prétende avoir gardé son pucelage, y' a drôle. On nous a dit, en effet, première objection:

Si les partis qui sont représentés au gouvernement se mettent d'accord sur quelques thèses essentielles qui inspireront le travail de la législature, c'est qu'ils auront discuté, négocié (ô horreur!), pris des engagements. Mieux vaut garder sa liberté totale de jugement et son virginal quant à soi.

En fait, tout le monde ne fait que cela, en Suisse et ailleurs : discuter, peser l'avis des autres, marchander, négocier. On nous dit encore : quand c'est de cas en cas personne ne s'engage au-delà de l'objet précis qui est en discussion. - Certes | Mais le fait même de siéger à l'exécutif fédéral implique une responsabilité. Pourquoi, sur deux ou trois objets essentiels, n'en pas marquer les limites ? Le contrat est un engagement, donc une perte de liberté, mais aussi une clarification, une liberté définie: chacun sait à quoi il est tenu. Si, en Suisse, aucun problème grave ne se présentait à l'horizon, on pourrait admettre que le contrat demeure implicite: travailler au bien commun, au mieux de ses capacités et selon le mandat du peuple. Dans les Cantons et les Communes, il en va ainsi. Mais lorsque des choix politiques se présentent, le contrat, d'implicite qu'il est, devrait devenir un contrat, sur deux ou trois articles au moins, formulé.

Quoi qu'il en soit, laissons les pucelages politiques et la virginité de la gauche!

Le risque

Deuxième objection. Il est toujours facile de poser des conditions aux autres. Mais cela signifie qu'ils vous en posent à vous aussi. Les accepterez-vous ? Et eux, accepteront-ils les vôtres ? S'ils les refusent, que faites-vous ? Vous rentrez dans l'opposition. Et après, comment faites-vous pour imposer vos brillantes idées ?

En fait, la gauche socialiste ne désire pas courir le risque d'un retour à l'opposition, même si ce risque est mesuré, parce que ses leaders sont conscients de la difficulté de ressaisir l'initiative. Comment agir en effet ? Présenter des postulats ? Ce ne sont que des vœux pies, sans force impérative. Présenter des motions ? Elles doivent réunir la majorité dans les deux Conseils, ce qui est difficile. Recourir à l'initiative populaire ? C'est lourd, c'est lent, c'est coûteux, c'est rarement opérant. Faire appel constamment à l'opinion populaire ? Mais pour cela il faut disposer de larges moyens d'information; ceux de la gauche sont maigres. Donc, rien ne peut remplacer l'influence exercée de l'intérieur, au niveau du Conseil fédéral, d'où partent les initiatives.

Ces objections sont de poids. En réalité, le problème n'est pas celui des vertus de la participation et de l'opposition. Nous pensons aussi que la gauche suisse n'aurait rien à gagner à rechercher l'opposition pour elle-même. La question est de savoir si l'on a le droit de prendre des risques. Or nous constatons que les privilèges en Suisse sont si bien enracinés que l'ordinaire pression exercée de l'intérieur ne permettra pas leur éradication. Pour obtenir plus, il faudra jouer plus gros.

Il y a une chose à laquelle la droite est sensible: c'est l'unanimité helvétique, c'est l'image de nous qui se reflète dans les yeux de l'étranger, c'est cette réputation de sécurité, qui concourt au prestige de nos banques, de notre tourisme. La moindre fêlure est insupportable à ceux qui monnaient ce bras-dessus,

Brown-Boveri absorbe M.F.O... et Pestalozzi

bras-dessous helvétique. Cette unanimité pour l'extérieur devrait avoir un prix. Cela justifierait les risques courus; ils ne seraient pas d'emblée téméraires.

Les programmes illusoires et leurs répondants

Objection méthodologique: il est des questions qui mûrissent sous la poussée des circonstances. Pourquoi se bloquer au départ sur des positions préétablies? Exemple: les prix imposés. Si la gauche avait exigé, il y a quatre ans, qu'une loi condamne cette pratique, elle était perdante. Aujourd'hui la question s'est résolue d'elle-même. Aurait-il valu la peine alors de prendre une risque? — Certes non! mais les prix imposés sont problème mineur. Or ceux que nous avons retenus sont trop difficiles pour qu'ils puissent se résoudre d'eux-mêmes.

Vient l'ultime objection qui est l'argument, semblet-il, décisif. Plutôt que de reproduire la pensée de nos interlocuteurs habituels, nous citerons sur ce point la « Neue Zürcher Zeitung ». Elle dit la même chose, mot pour mot (10 mars 1967):

« Pour définir les limites de l'opposition, deux moyens seraient possibles dans le cadre de notre système : l'accord des partis gouvernementaux sur un programme minimum pour une législature ou même pour une période plus courte, ou le système pratiqué jusqu'ici, « l'accord de cas en cas », c'està-dire de projet en projet l'élaboration de compromis. » A la définition d'un programme minimum précis s'oppose la manière constitutionnelle dont se forme la volonté politique : les projets de loi sont préparés et élaborés dans le sein de l'administration, après mise en œuvre d'experts et procédures de consultation, si bien que les partis le plus souvent n'interviennent qu'au stade de la délibération parlementaire. Une prise de position précoce sur le fond d'une question dans le cadre d'un accord de coalition avant que les questions techniques ou juridiques aient été tirées au clair, avant que les Cantons ou les associations économiques se soient exprimés. une telle prise de position serait bien problématique et n'aurait qu'un caractère provisoire, compte tenu des modifications des projets encore possibles et des décisions des congrès qui souvent n'interviennent qu'avant les consultations populaires. »

Dernière réponse

Dans cette critique, deux points sont à distinguer. Un accord sur quelques sujets essentiels, ce ne peut pas être un accord sur des projets finis et perfectionnisés. Bien sûr, on ne voit pas comment les partis gouvernementaux auraient la grâce qui leur permît de sortir tout faits de leurs cerveaux (ou de leurs chapeaux) des projets de grandeur conforme et bien conditionnés.

L'accord ne pourrait se faire, c'est évident, que sur le recensement des objets prioritaires, sur la nature des solutions à rechercher, sur les méthodes et sur les délais. Bref sur l'orientation d'une politique. C'est moins que des projets définitifs, c'est plus que des intentions vagues : c'est un accord de principe, c'est un cadre. Et finalement, seule cette définition d'une politique rendrait au Parlement sa raison d'être.

Mais, là est la question, la politique suisse se fait-elle encore au Parlement ? Comment les partis s'arrogeraient-ils le droit de définir une politique, quand la réalité du pouvoir leur échappe, pour une bonne part ? Comment s'engageraient-ils, au risque d'être désavoués par les associations économiques ?

L'accord de certains leaders de la gauche et de la N.Z.Z. trahit, non pas les mêmes intérêts, mais la prise de conscience de la même réalité. Une faiblesse masquée, une force masquée. Un parti, comme le parti socialiste, dont la force est politique avant tout, et non économique, ne peut que mesurer ses moyens limités face à ceux qui détiennent ou représentent le pouvoir économique. Avec deux con-

seillers fédéraux qui lui donnent le droit de participer à l'initiative des lois, avec sa part politique, il obtient comme une compensation de son absence d'atouts économiques. Ce système ne lui permet pas, et de loin, de faire prévaloir sa volonté, mais il masque, au moins, une certaine faiblesse qui est la sienne dans la réalité suisse. Pour la droite économique, radicalo-conservatrice, le système actuel (consultations et accords de cas en cas) masque une force. Par ce biais, ils détiennent la réalité du pouvoir : la politique ne peut remettre en question leurs avantages économiques.

Pour conclure

Comme son nom l'indique, la politique du « cas en cas » n'a pas empêché les cacades : logement, lutte contre le renchérissement, Mirages, programme financier en sont les fleurons. Et pourtant le système restera fondamentalement le même, malgré les échéances internationales, malgré les velléités novatrices dans les trois grands partis : des radicaux de gauche, des conservateur comme M. Schürmann, ou certains socialistes. Car la gauche politique et la droite économique pensent y trouver leur compte Le système rend plus forts les faibles et n'empêche pas les forts d'être les plus forts.

La démocratie suisse est une curieuse oligarchie.

Annexe

Le départ de M. Karl Obrecht

On se souvient que les observateurs politiques avaient été frappés par la récente décision de l'Union suisse des coopératives qui accepta, après le départ du conseiller national Ernst Herzog, de n'avoir plus de représentant de la direction qui siégeât au parlement. L'argumentation présentée à cette occasion était la suivante:

« La direction de l'U.S.C. n'a pas jugé utile d'avoir un représentant au parlement. Cela ne signifie pas que l'U.S.C. renonce à l'action politique, mais elle peut faire valoir ses vues lors des consultations préalables des organisations professionnelles, chaque fois qu'un problème d'intérêt économique se pose au niveau fédéral ».

Dans un commentaire remarqué (« Le Coopérateur suisse », 8 oct. 1966) M. Tille avait souligné ce que cette décision avait de significatif, combien elle renseignait sur la réalité du pouvoir en Suisse. Aujourd'hui nous lisons dans la presse que M. Karl Obrecht, conseiller aux Etats de Soleure, a décidé de renoncer à toute réélection. Or M. Obrecht n'est pas n'importe qui. C'est un grand bourgeois d'affaires. Dans la description récente de ce milieu que nous avons entreprise dans D.P., son nom ressortait particulièrement. Seule la faiblesse de la concentration horlogère l'empêchait de figurer parmi les vingt-trois. Mais il apparaissait comme un des grands patrons de l'horlogerie, présent aussi au Conseil d'administration de Nestlé et de la Société de Banque Suisse. De surcroît il assurait la liaison avec des institutions semipubliques comme la Caisse nationale et la Banque nationale.

Il était donc un des rares représentants des gens d'affaires à participer à la vie publique. Il n'y tenait pas un rôle de simple figurant. Comme président de la Commission des Etats, son rôle fut essentiel dans la lutte des milieux bancaires pour l'abolition de l'impôt sur les coupons. Et enfin c'était le père de la motion : Révision totale de la Constitution fédérale. M. Obrecht se retire. Il ne nous a pas donné ses motifs. Mais il ne semble pas abandonner simultanément ses fauteuils d'administrateur et les grandes affaires. Suroccupé, il choisit probablement l'essentiel, d'autant plus librement que sa présence au parlement n'est pas indispensable à ses pairs, pàs plus qu'il n'était indispensable pour l'U.S.C. qu'un de ses directeurs porte le titre de conseiller national.

B.B.C. va s'assurer la majorité du capital social de la Fabrique de Machines d'Oerlikon. Ainsi la concentration dans la métallurgie suisse, qui était perceptible déjà quand on observait le recrutement des managers de ces entreprises, où règnent, d'Escher-Wyss que Sulzer vient d'annexer à Brown-Boveri qui absorbe M.F.O., les frères et cousins Schmidheiny, une des premières familles parmi nos cent familles suisses, donc la concentration devient réelle, organique. On dépasse le cadre des liaisons personnelles.

B.B.C., le groupe qui a des ramifications mondiales et dont la filiale allemande, à Mannheim, est aussi importante que la maison-mère, réalise un chiffre d'affaires de trois milliards de francs suisses et occupe 80 000 ouvriers et employés. M.F.O. est en comparaison une entreprise naine: 6000 ouvriers et employés, 210 millions de chiffre d'affaires.

Cette concentration dans la métallurgie ne fait que renforcer le déséquilibre économique entre les diverses régions suisses. M. Théo Chopard, dans la « Lutte syndicale », en a donné le pertinent commentaire suivant:

« Si la tendance à la concentration qui s'affirme se révèle irréversible, elle posera de nouveaux et difficiles problèmes pour la Suisse romande, parce qu'elle aura pour effet de renforcer encore la mainmise économique de la Suisse alémanique, ce qui n'ira pas sans entraîner à la longue des conséquences politiques. Ce phénomène pose donc de tout autres problèmes dans un petit pays fédéraliste que dans un grand Etat unitaire. Il conviendrait de les envisager à temps ».

Et du même coup, ajouterons-nous, d'envisager à temps les moyens propres à renforcer l'indépendance du pouvoir politique et du parlement face à de tels groupes de pression.

Mais ce n'est pas la seule annexion de B.B.C. Tous les commentateurs ont relevé que la fusion avec M.F.O. avait été facilitée par la retraite de M. Walter Boveri. Mais M. Walter Boveri utilise ses loisirs pour pousser l'impérialisme de B.B.C. dans une autre direction. Après l'impérialisme économique, l'impérialisme historique. M. Boveri a découvert * que Pestalozzi sur le terrain même de la société qui porte son nom, à Birr, avait tenté de faire vivre une manufacture. Mais cet idéaliste courut droit à la faillite. Sur le même terrain, les Boveri, eux, courront droit à la fortune et la prospérité de leur entreprise exigera du personnel qualifié, donc instruit; l'espoir d'une instruction primaire généralisée dont rêvait Pestalozzi devenait du même coup une réalité. C'est Boveri qui fut le philanthrope efficace, car capitaliste. Belle annexion! Elle a inspiré quelques réflexions à Cherpillod. Voir ci-dessous.

Pestalozzi saint patron de la B.B.C.

On connaît l'impérialisme de l'Eglise. Un sans-Dieu, ca n'existe pas : tout au plus y a-t-il un loin-de-Dieu. L'athée ? Une catégorie philosophique. Il peut se concevoir, mais non pas s'incarner : sa réalité est sujette à caution. L'Eglise a horreur du scandale. Seulement, comme elle ne peut plus l'étouffer — ou le brûler — elle a trouvé le truc : elle le baptise. L'incroyance est ainsi une foi qui se cherche, le blasphème un mot d'amour un peu vif. Ne pas croire, c'est croire; l'autre devient le même; bref, l'ordre règne.

Ce procédé — falsification de pièces d'identité — la B.B.C. l'applique après l'Eglise. Vous prenez, je parie, Henri Pestalozzi pour un éducateur et Walter Boveri pour un industriel ? Erreur, mes chers frères et sœurs, Pestalozzi, Boveri, c'est tout un. La même voyelle à la fin de chaque nom magiquement invite à la prospection d'autres similitudes. Walter Boveri fils

(Suite en page 4)

^{*}Tribune de Genève, 10 février 1967, où figure l'article rédactionnel de M. Boveri.